

CONSEIL MUNICIPAL d'ORIGNÉ

SÉANCE du 7 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le sept septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Origné dûment convoqué le trois septembre s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de :

Monsieur Daniel PIEDNOIR, maire

Étaient présents : MM BOÉTTI Martine, BOUTIN Olivier, HESTEAU-RIBAUT Élodie, LECOCEY Emilie, LEBRUN Bettina, LEMARIÉ Christophe, PIEDNOIR Daniel, POTIN Jean-François et THOMAS Yannick.

Absents excusés : LEGER David, MAZURE Romain,

Absent : M POTIN Jean-François.

Le Conseil Municipal a désigné, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire M. BOUTIN Olivier.

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11
	Quorum :	06
	Présents :	08
	Votants :	08

ORDRE DU JOUR

Projet touristique

Visite du camping de Villiers charlemagne et St Jean sur Mayenne, samedi 22 septembre à partir de 9h30.

Prendre contact avec la Communauté de Communes pour partenariat.

Recrutement accueil de loisirs, périscolaire et restaurant scolaire

Le Maire, rappelle à l'assemblée : Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de la démission du personnel périscolaire, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour l'année scolaire 2018/2019 à temps non complet à raison de 20 (heures hebdomadaires) dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (à savoir : contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutif).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : De créer un emploi non permanent d'Adjoint d'animation pour l'année scolaire 2018/2019 à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires.

Article 2 : Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint d'animation

Article 3 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 03 septembre 2018.

Article 4 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Rapport trilogic

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport Trilogic pour l'année 2017.
Le rapport est à disposition à la mairie et sur le site internet de la commune.

Date de vœux

La date retenue pour les vœux est le dimanche 13 janvier.

Presbytère

Le prix actuel du bâtiment est de 95 000 € net vendeur, il est proposé au Conseil Municipal de voter pour la baisse du prix de vente du presbytère, est de passer le prix de vente à 80 000 e net vendeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 6 voix POUR, 0 ABSTENTION et 2 CONTRE, le prix du bâtiment est revu à la baisse. Une nouvelle annonce sera à déposer avec le prix de vente à 80 000€ net vendeur.

Prévoir de consulter M. GOMMEREL (maître d'œuvre) pour établir un devis estimatif de rénovation du presbytère en 1 logement.

Date à retenir

- Repas C.C.A.S. samedi 17 novembre.
- Conseil municipal : vendredi 5 octobre à 20h00
-

Séance levée à 0h30

Le secrétaire de séance
Monsieur BOUTIN Olivier



Le Maire
Monsieur PIEDNOIR Daniel

